



Formation Professionnelle Initiale Des Conducteurs de Véhicules de Protection (FIP) sur 21H

Objectifs : connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Prérequis : être titulaire du permis de conduire de la catégorie B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route.

Effectifs : 15 stagiaires au maximum par stage.

Durée : 21 heures, soit 3 jours.

Programme :

THEME - CONTENU	DUREE – HEURES DE FORMATION
Accueil et présentation de la formation	0 heure 30
Thème 1 : Réglementation relative aux transports exceptionnels, conditions générales de circulation	8 heures
Thème 2 : Sécurité routière en circulation et prévention des accidents en circulation et à l'arrêt	7 heures
Thème 3 : Préparation et suivi des itinéraires, contrôles routiers	4 heures
Tests d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage	1 heure 30
DUREE TOTALE	21 heures



Évaluation : l'évaluation des compétences acquises se fait :

- questionnaire à choix multiples
- résolution d'un cas pratique
- correction

Le résultat est calculé à partir du résultat obtenu aux deux épreuves. Seuil d'admission : 13/20.

Thème 1 : La réglementation applicable aux transports exceptionnels et les conditions générales de circulation

- **La réglementation spécifique :**
 - les définitions relatives aux transports exceptionnels ;
 - la classification des convois ;
 - les caractéristiques techniques réglementaires ;
 - les différentes autorisations ;
 - la réglementation applicable aux véhicules d'accompagnement (type de véhicule, couleur, éclairage et signalisation...) ;
 - les rôles, compétence et limites de l'accompagnateur ;
 - les responsabilités et recours en cas d'accident.
- **Les conditions générales de circulation :**
 - les interdictions générales de circulation ;
 - la circulation sur autoroute ;
 - le franchissement des passages à niveau et des ouvrages d'art ;
 - l'accompagnement des convois : véhicules de protection et véhicules de guidage ;
 - les vitesses autorisées ;
 - l'éclairage et la signalisation du convoi.
- **Les dispositions concernant les véhicules :**
 - les différents types de transports spécifiques.

Thème 2 : La sécurité routière et la prévention des accidents en circulation et à l'arrêt

- **Les règles de circulation spécifiques aux poids lourds :**
 - la signalisation routière spécifique concernant les poids lourds ;
 - les règles générales appliquées aux poids lourds ;
 - la spécificité des autres usagers.



- **Les accidents et incidents :**
 - les principaux types d'accident et d'incident impliquant les poids lourds et les transports exceptionnels ;
 - les actions de prévention et les mesures à prendre en cas d'accident ou d'incident.
- **La sécurité autour du convoi :**
 - la sécurité en circulation et à l'arrêt ;
 - le guidage (connaître les angles morts, communiquer par gestes...) ;
 - les différents types de matériels dédiés aux transports exceptionnels, leurs particularités ;
 - l'ergonomie au poste de conduite ;
 - l'utilisation des protections individuelles et des dispositifs de signalisation ;
 - le démontage et remontage des panneaux amovibles.
- **La forme physique du conducteur en situation de conduite :**
 - la forme et l'efficacité ;
 - la fatigue ;
 - l'alcool, les stupéfiants, les médicaments ;
 - l'hypovigilance.

Thème 3 : La préparation et le suivi des itinéraires, les contrôles routiers

- **L'itinéraire :**
 - les principaux éléments à prendre en compte (cartes routières, l'arrêté, le compte rendu de la reconnaissance...) ;
 - le comportement à adopter en cas de difficultés.
- **L'utilisation de cartes routières et d'ouvrages spécialisés :**
 - les différentes cartes routières ;
 - les symboles et légendes ;
 - les ouvrages spécialisés ;
 - le calcul des temps de parcours.
- **L'utilisation des systèmes de géolocalisation :**
 - les différentes technologies de géolocalisation.
- **Les contrôles et sanctions :**
 - les types de contrôle ;
 - les documents à présenter ;
 - l'immobilisation du convoi.



METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- ❖ Cours pédagogique en Vidéo projection
- ❖ DVD à visionner
- ❖ Cahiers d'exercices (relatifs aux convois exceptionnels...)
- ❖ Tests blancs avant l'évaluation
- ❖ Livret de formation donné en début de formation à chaque stagiaire avec feuille de présence et questionnaire de satisfaction
- ❖ Attestation de suivi de formation délivrée avec la carte FIP au financeur : à transmettre ensuite au candidat

SUIVI PEDAGOGIQUE

- ❖ Les stagiaires sont suivis individuellement par leur formateur référent.
- ❖ Nos formateurs choisissent les méthodes les plus adaptées aux différents objectifs de la formation. Ils favorisent les méthodes permettant une participation des stagiaires (méthodes de la découverte, active, démonstrative, interrogative plus ou moins directive).
- ❖ A chaque module terminé, une évaluation des compétences est effectuée par un formateur afin d'établir un bilan mais également de fixer les prochains objectifs à atteindre.

FORMATEURS REFERENTS (agrés par la DREAL) :

- BIGOT Jean-Louis Responsable pédagogique
- BIGOT David
- LIBOR Didier

DATES DE FORMATION :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre Centre afin de vous informer des dates mensuelles sur notre site de FLERS – ZA Les Coudrettes – 61100
Ou CONDE SUR NOIREAU – ZA Charles Tellier - 14110
Ou CONDE SUR VIRE – Route de la Barbée - 50890

DUREE DE LA FORMATION (basée sur des journées de 7h) :

3 jours en pédagogie en salle

SUITE DE PARCOURS DU CANDIDAT :

- ▶ Remise d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation
- ▶ Recueil des changements de situation (information recueillie sur appel téléphonique aux stagiaires)
- ▶ 3 et 6 mois après la fin de la formation qualifiante, les stagiaires font l'objet d'une enquête de suivi en terme de placement ou de suite de parcours de formation. Ces informations sont collectées sur appel téléphonique et transmis, s'ils en font la demande, aux demandeurs d'ordres



RESULTAT ANNUEL GLOBAL DE LA FORMATION

SUR 2016 : 100 %

SUITE DE PARCOURS ENVISAGEABLE

- ▶ Se former en FIG
- ▶ Renouveler sa FIP dans 5 ans par une FCP sur 7h

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25140062614 auprès du Préfet de Région de Basse-Normandie

cf.bl@wanadoo.fr

site internet : <http://www.bigot-libor-formation.fr>

ZA – Charles Tellier
14110 CONDE/NOIREAU
Tél : 02.31.69.95.55 / 09.77.98.09.71
Fax : 02.31.69.12.45
Code APE 8553 Z
SIRET 392 155 313 000 27

ZA Les Coudrettes
Rue René Prieur
61100 FLERS
Tél : 02.33.14.39.18
Fax : 02.33.66.62.67
Capital 123 000 €
N° TVA FR 933 921 553 13

AUTO-ECOLES
✚ 32 Place du Maréchal de Lattre de
Tassigny
61100 FLERS
Tél / Fax : **02.33.96.46.30**
SIRET 392 155 313 000 19
Agrément E 0206102170

✚ 22 Rue Saint Martin
14110 CONDE SUR NOIREAU
Tél : 02.31.69.31.61
SIRET 392 155 313 000 27
Agrément E 0201409980

Centre de Formation du 6 Juin GROUPE BIGOT LIBOR
Route de la Barbée
50890 CONDE SUR VIRE
Tél / Fax : 02.33.05.03.24
SIRET 50183023600011